

Communiqué de presse

Égalité salariale dans le secteur bancaire: les partenaires sociaux fondent un centre pour l'égalité salariale

Zurich/Bâle, le 6 août 2020

Les partenaires sociaux du secteur bancaire mettent en place un centre pour l'égalité salariale. Le secteur bancaire est le premier à proposer en Suisse un processus de contrôle sur mesure ainsi qu'un label de qualité sectoriel pour le contrôle externe des analyses de salaires prescrit par la loi.

Pour la réalisation de cette initiative commune, les partenaires sociaux ont décidé de collaborer avec Comp-on AG, un expert de l'égalité salariale, et avec la Société Générale de Surveillance SA (SGS), spécialiste du contrôle de qualité.

Réaliser l'égalité salariale dans les faits constitue pour les partenaires sociaux du secteur bancaire (l'Association suisse des employés de banque, la Société des employés de commerce et Employeurs Banques) un objectif commun prioritaire. C'est la raison pour laquelle, ils conseillent déjà leurs membres respectifs depuis des années et les informent et les sensibilisent à cette question par différentes offres de formation.

Les partenaires sociaux vont désormais encore plus loin en créant un centre spécialisé pour l'égalité salariale afin d'assurer la mise en œuvre de mesures concrètes de l'égalité salariale dans l'intérêt des employeurs et des employé.e.s.

Ce «Centre de partenariat social pour l'égalité salariale dans les banques» (CeParEB) émet des recommandations en matière d'égalité salariale à l'intention de la commission paritaire du secteur bancaire et offre aux banques un service professionnel.

Par ailleurs, les partenaires sociaux du secteur bancaire ont développé une nouvelle prestation en rapport avec la Loi sur l'égalité révisée au 1^{er} juillet 2020. Celle-ci concerne les entreprises de plus de 100 employé.e.s et rend obligatoire une analyse interne des salaires ainsi que le contrôle des résultats par un organisme externe. Les partenaires sociaux proposent une solution de branche sur mesure pour ce contrôle externe: Les banques qui font procéder à l'analyse des salaires par une organisation reconnue par le CeParEB peuvent s'adresser à un organisme de contrôle mandaté par la commission paritaire. Cet organisme examine l'analyse des salaires conformément aux prescriptions fixées par le CeParEB, confirme (si le résultat est positif) que l'analyse des salaires a été correctement réalisée et délivre le label de qualité de branche des partenaires sociaux du secteur bancaire.

Les banques en Suisse ont ainsi accès à un processus de contrôle adapté au secteur. Il s'agit d'une alternative pragmatique au contrôle externe par une entreprise de révision. Le label de qualité dispose en outre d'une forte crédibilité auprès des employé.e.s et des employeurs grâce à la reconnaissance accordée par les partenaires sociaux.

Pour assurer un processus de conseil et de contrôle de grande qualité, les partenaires sociaux ont décidé de collaborer avec des partenaires expérimentés et compétents. L'entreprise de conseil spécialisée dans les questions de rémunération Comp-On HR Solutions AG a été mandatée pour l'exploitation du CeParEB. Comp-On dispose d'une longue expérience en matière d'égalité salariale et intervient en qualité d'expert pour le bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) dans le cadre de contrôles des marchés publics. Le contrôle de l'analyse des salaires est effectué par SGS, un organisme de contrôle de la qualité intervenant dans le monde entier et disposant d'une vaste expérience dans le contrôle des analyses des salaires.

Dans le secteur bancaire, le partenariat social est à l'honneur depuis 1920. Les partenaires sociaux sont l'Association suisse des employés de banque, la Société des employés de commerce Suisse et Employeurs Banques. Ils promeuvent ensemble la «Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire» (CPB) ainsi que la «Convention sur la saisie du temps de travail» (CSTT). Quelque 90 000 employés de banque sont soumis à l'une de ces deux conventions de partenariat social.